

DOLPHIN INTEGRATION
SA au capital de € 1 295 120
RCS Grenoble 331 951 939
39 avenue du Granier F-38242 MEYLAN

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2010

L'an 2010 et le 18 janvier à dix-sept heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis dans l'espace Avarium de Dolphin Intégration sis 39 avenue du Granier à Meylan, sur convocation qui leur avait été faite par le conseil d'administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Michel DEPEYROT, Président de la société, préside l'assemblée.

Jean-François POLLET et Louis ZANGARA, actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Agnès CHEMIN, au titre du secrétariat du conseil d'administration, est aussi appelée comme secrétaire de l'assemblée.

Lionel DENJEAN, représentant du premier Commissaire aux Comptes est absent et excusé et Marc VEILLET, cocommissaire aux comptes, est présent.

Le nombre de titres est de **1 295 120**. Le nombre des droits de vote doubles atteint 1 246 407 pour cette assemblée et porte **le total des droits de vote à 2 541 527**.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que **les 49 actionnaires votants, 12 présents, 24 par correspondance et 13 ayant adressé leur pouvoir, représentent 24 % des 201 actionnaires et possèdent ensemble 1 861 883 droits de vote soit 73,3 % du total de 2 541 527 droits de vote**.

Le quorum pour l'assemblée générale ordinaire est établi au quart des actions soit 630 588 actions, à l'exception de la deuxième résolution où il s'établit à 319 051 actions.

Le Président annonce donc que le quorum est atteint pour l'assemblée générale ordinaire.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie des accusés de réception des convocations
- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et ses annexes :

le rapport du comité sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne, les déclarations obligatoires des administrateurs, l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la clôture de l'exercice, les comptes de bilan, le compte de résultat, le compte de flux de trésorerie et l'annexe financière, arrêtés à la même date, tant pour la société que pour le groupe DOLPHIN consolidé

- les rapports généraux et spécial (sur les conventions réglementées) des commissaires aux comptes, sur la société et sur le groupe DOLPHIN consolidé

Il n'est pas présenté de déclaration d'opérations sur titres par les mandataires (non applicable), d'avis du comité d'entreprise, ni (du fait de leur absence) de projet de résolutions par les actionnaires.

Le Président déclare que les documents légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires avant l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes individuels de la SA et consolidés du Groupe DOLPHIN
- Présentation du rapport sur les rémunérations des administrateurs et sur le contrôle interne
- Présentation du rapport général sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2009 pour la SA
- Approbation des comptes de l'exercice pour le groupe consolidé
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.

Puis il entame par la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

En l'absence de questions complémentaires, il est donné lecture des rapports général et spécial par les commissaires aux comptes.

Le Président lit alors les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui sont mises au vote.

Dès cet instant, plus aucun arrivant n'aurait été admis au vote, mais il n'y a plus de retardataire.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité de la société, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux pour l'exercice clos le 30 Septembre 2009 se soldant par :

un résultat net de **544 184,95 €** et un total de bilan de **18 756 006,99 €**.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 861 883** voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les conventions réglementées, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour cette résolution, le président, les directeurs généraux délégués et les administrateurs externes concernés s'abstiennent. Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants, soit **341 187** voix pour.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat affectable de l'exercice clos le 30 Septembre 2009 est le suivant :

Report à nouveau antérieur	€ 337 991,18
Résultat net de l'exercice	€ 544 184,95
Résultat affectable	€ 882 176,13

Elle décide de l'affecter en totalité comme suit :

Réserve légale	€ 0,00
Report à nouveau	€ 882 176,13
Résultat affecté	€ 882 176,13

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 861 883** voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité des sociétés du groupe, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 Septembre 2009 se soldant par :
un bénéfice net consolidé de **1 049 279,98 €** et un total de bilan de **19 620 740,28 €**.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 861 883** voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

ERNST & YOUNG et Autres, SAS à capital variable, 438 476 913 RCS Nanterre, sis 41 rue Ybry, 92200 Neuilly sur Seine, 1 représenté par M. Lionel DENJEAN

pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 861 883** voix.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

AUDITEX, SAS à capital variable, 377 652 938 RCS Nanterre, sis Tour Ernst&Young, Faubourg de l'Arche, 92037 La Défense cedex

pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Cette résolution est **adoptée** à la majorité des votants avec **1 861 571** voix et une abstention représentant 312 voix.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit **1 861 883** voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

Le président annonce :

- la communication ce soir-même des résultats annuels sur le site Toile de l'AMF,
- la mise à disposition du public des fichiers de tous les documents requis pour l'Assemblée Générale sur notre site Toile.

Le présent compte-rendu est signé par les membres du bureau.

La secrétaire

Les scrutateurs

Le Président

A. CHEMIN

JF. POLLET et L.ZANGARA

M. DEPEYROT